

nous occuper de tout le problème de la sécurité de la vieillesse sur la base plus large que comporte le régime de pension du Canada, mais il n'en demeure pas moins qu'il se trouve encore de nombreux Canadiens âgés de plus de 70 ans ou encore plus qui atteindront 70 ans, avant que le régime de pension du Canada entre en vigueur, et qui n'ont d'autre perspective que la sécurité de la vieillesse telle que nous la connaissons. Nous croyons qu'il ne suffit pas de prendre des dispositions pour s'occuper des besoins qui se présenteront dans les années à venir. A notre avis, nous devons tenir compte des besoins de nos gens dès maintenant.

Je ne doute pas que lorsque le régime de pension du Canada entrera en vigueur et que nous aurons ce programme en deux étapes, la sécurité de la vieillesse et le régime de pension du Canada, le montant versé pour la sécurité de la vieillesse devra être haussé avec le temps. Si le genre de pension que nous envisageons doit être disponible dans dix, vingt ou trente ans d'ici, il faudra augmenter les sommes versées aux termes du régime de pension du Canada et de la sécurité de la vieillesse. Puisque la chose s'en vient de toute façon, je demanderais à la Chambre d'abandonner l'idée que nous avons, vu la fin des augmentations de la sécurité de la vieillesse elle-même. Si nous devons accorder ces augmentations, pensons aux vieillards actuels qui seront heureux à la pensée que d'autres jouiront d'un meilleur sort dans leur vieillesse, augmentons sans plus tarder la pension de vieillesse et voyons à améliorer les choses pour eux aussi, tandis que nous les avons parmi nous.

Monsieur le président, j'appuie énergiquement la déclaration du ministre qui a affirmé que le gouvernement a encore l'intention d'appliquer le régime de pension du Canada d'ici janvier 1966. J'ai accueilli favorablement la déclaration du ministre de la Justice en juillet dernier, lorsqu'il a déclaré que pour ce qui est du gouvernement, le régime de pension du Canada serait adopté au cours de la présente session. Mais des promesses de ce genre nous ont déjà été faites au cours des années. Je demande aujourd'hui que ces promesses soient remplies au cours de la présente session. Nous promettons notre pleine collaboration, mais nous demandons au ministre et au gouvernement d'agir de leur côté.

Nous avons accueilli avec plaisir également le bref résumé du ministre au sujet des divers autres programmes dans le domaine du bien-être social, des programmes catégoriques et diverses autres formes d'aide et de bien-être social. Nous sommes heureux de constater que les gouvernements fédéral et provinciaux modifient constamment ces programmes. Je sais

qu'en parlant au ministre je m'adresse à une convertie. Elle est certainement plus convaincue qu'elle l'était il y a un an, maintenant qu'elle connaît davantage le travail de son ministère, mais je l'exhorte à continuer son travail en vue du fusionnement de ces programmes, afin de faire disparaître ce morcellement inévitable dans le domaine de la sécurité sociale, étant donné la façon dont il a évolué. Je demande également que le gouvernement prenne conscience du fait que la sécurité sociale est plus qu'une forme de charité à l'intention des gens dans le besoin. Elle fait partie de nos conceptions sociales, en vertu desquelles nous croyons dans la nécessité de redistribuer les richesses pour permettre aux citoyens de vivre suivant leurs besoins et selon la capacité de production de la société.

Le problème de l'automatisation intéresse d'autres ministères que celui de l'honorable représentante, notamment le ministère du Travail. J'ai écouté des passages du discours que le ministre du Travail a prononcé l'autre jour à ce sujet et dont il nous a remis le texte par la suite. Rien d'étonnant que le ministre se préoccupe des effets de l'automatisation sur les négociations collectives et la situation de l'emploi. Cela ne laisse pas de nous inquiéter tous. Cette évolution amènera plus rapidement les États à s'occuper non seulement de verser des allocations de sécurité sociale de l'importance de celles que nous envisageons actuellement, mais aussi de distribuer, au nom de la société, la masse de revenu que nous produisons, selon les besoins de chacun plutôt qu'en fonction du travail, industriel ou autre, que chacun peut accomplir. Nombre d'économistes et de sociologues admettent de nos jours qu'il faudra peut-être bientôt payer des gens qui ne font rien; il ne s'agira pas de leur verser des allocations quelconques, mais effectivement de les payer pour leur permettre de vivre et de se livrer à une activité créatrice et positive. A mon sens, le problème concerne non seulement le ministère du Travail, mais il intéressera aussi le ministère de l'honorable représentante, parce que c'est le ministère où nous avons commencé à chercher les moyens de distribuer à la population la richesse que nous produisons.

Il y a quelques décennies, les mesures sociales étaient réservées aux pauvres. Il n'y a pas très très longtemps, j'ai entendu le très honorable W. L. Mackenzie King (je crois qu'il siégeait exactement à la place du ministre aujourd'hui) parler en Chambre des pauvres nécessiteux. Même quand il se servait de cette expression il y a vingt ans, il y en avait en cette Chambre pour le lui reprocher.